



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**  
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG  
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)

<https://snudifo67.fr>

Strasbourg, le 30 septembre 2020

à Monsieur le Directeur académique  
des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin,

**Objet :** Plan de formation Français et Mathématiques 2020/2021

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à l'audience que vous nous avez accordée en date du 16 septembre 2020, il apparaît que la situation à propos du plan de formation « Français et Mathématiques 2020/2021 » n'est pas celle que vous avez décrite à ce moment-là.

Ainsi, après avoir communiqué en direction de nos collègues suite à cette audience, ceux-ci ont été particulièrement surpris car ils ne sont pas à l'origine des demandes en formation dans ces domaines d'activité et certainement pas dans les conditions déclinées dans les notes de service des équipes de circonscription.

Le **SNUDI FO 67** souhaite donc vous faire part à nouveau des inquiétudes et revendications des personnels sur le sujet de la formation continue.

Ces nouveaux plans de formation n'émanent donc ni des besoins ni des souhaits des enseignants. Ce dispositif « en constellations » imposé aux enseignants apparaît davantage comme une surcharge de travail pour les personnels, une remise en cause de leur liberté pédagogique et de leur libre choix de formation. Tous les collègues inscrits d'office se voient imposer des jours et des heures de réunions sans possibilité de choix. Les classes seront désormais ouvertes à tous avec les visites d'autres PE et des CPC référents, sans consentement des personnels concernés.

Ces formations dépassent largement le cadre des 18h d'animations pédagogiques définies dans nos obligations réglementaires de services et peuvent atteindre jusqu'à 30h. La réglementation à ce sujet n'a pas changé. Le décret n°2008-775 du 30 juillet 2008 indique parmi les 108h annualisées « dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique. »

De plus, ce dispositif représente une charge de travail supplémentaire très importante pour les CPC auprès des enseignants. Cette surcharge de travail n'est ni acceptable ni réalisable pour les conseillers pédagogiques dont les missions existantes augmentent déjà considérablement.

Se posera également le problème du remplacement. Ce plan de formation coûterait un nombre très important de journées de remplacement supplémentaires par constellation et par circonscription. Votre administration a déjà supprimé 30 supports de remplacement dans le cadre de la rentrée 2020, comment espérer que les collègues en formation seront remplacés dans ce contexte alors qu'il manque déjà des moyens de remplacement dans plusieurs circonscriptions ?

Le **SNUDI-FO 67** vous rappelle, Monsieur le Directeur académique, que si les enseignants sont tenus de participer à 18h d'animations pédagogiques, il est de la responsabilité de l'institution d'organiser un plan de formation avec des animations pédagogiques que les PE peuvent librement choisir en fonction du contenu.

Nous rappelons également qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela. De même, le fait de convoquer un enseignant et le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé.

Par la présente, nous vous demandons de respecter la parole que vous nous avez donnée lors de l'audience du 16 septembre 2020 à savoir qu'aucun enseignant ne sera contraint de participer à ces formations constellées.

Enfin, nous vous demandons également de nous assurer que le droit syndical continuera d'être respecté dans notre département, conformément aux dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982, et qu'aucun enseignant ne sera empêché de participer aux réunions d'informations syndicales organisées par notre syndicat au cours de l'année scolaire.

Le **SNUDI-FO du Bas-Rhin** revendique, Monsieur le Directeur académique, l'abandon de ce nouveau dispositif imposé et la restauration d'une réelle formation continue choisie pour les enseignants.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

 Pour le **SNUDI-FO**,  
Yannick LEFEBURE  
Secrétaire départemental